



Association nationale  
d'assistance aux frontières  
pour les étrangers

## Les zones d'attente

### • Qu'est-ce qu'une zone d'attente ?

Les zones d'attente sont des espaces dans lesquels sont privés de liberté les étrangers le temps pour la police aux frontières d'organiser leur renvoi ou de l'examen de leur demande d'asile. En 2014, le ministère de l'intérieur recensait **67 zones d'attentes** dans les aéroports, les ports et les gares desservant des destinations internationales. D'une zone d'attente à l'autre, les conditions matérielles et les pratiques sont très différentes.

### • Qui peut y être maintenu ?

→ Les non-admis pour qui la police aux frontières estime que les conditions d'entrée sur le territoire français ou l'espace Schengen ne sont pas remplies

→ Les personnes demandant leur admission sur le territoire au titre de l'asile

→ Les étrangers en transit interrompu

Les mineurs, accompagnés ou non, peuvent également être placés en zone d'attente.

### • La zone d'attente en chiffres

→ 12438 refus d'entrée et 9233 placements en zone d'attente en 2013 (soit 3205 refoulements immédiats).

→ 378 mineurs isolés placés en zone d'attente en 2013.

→ Un taux de refoulement de 32,9% à Roissy et de 79,2% à Orly en 2013.

→ La durée moyenne de maintien en 2013 était de 4 jours à Roissy et 32h à Orly (durée maximum de 20 jours).

→ En 2014, l'asile à la frontière a connu son plus bas niveau de demandes des dix dernières années avec 1 126 demandes enregistrées (pour 316 personnes admises au titre de l'asile).

## L'Anafé milite pour :

- le **respect des droits des étrangers** qui se présentent aux frontières françaises
- l'accès à des **voies de recours suspensives et effectives**
- une **permanence gratuite d'avocats** en zone d'attente
- la **fin de l'enfermement des mineurs étrangers**

## L'Anafé

Créée en 1989, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) a pour objectif de veiller au respect des droits des étrangers se présentant à nos frontières, de mettre en lumière les dysfonctionnements des procédures de maintien et de refoulement et d'œuvrer pour une modification de la législation et des pratiques.

Sa connaissance aigüe des conditions d'accès aux territoires français et européen et des lieux d'enfermement aux frontières permet à l'Anafé d'être un référent reconnu pour son expérience et son expertise.

**Au quotidien**, l'Anafé c'est 21 organisations et syndicats membres, 4 membres individuels, 2 salariées, 4 stagiaires, une vingtaine de bénévoles.

## Les actions de l'Anafé

Les actions de l'Anafé visent à agir en faveur des droits des étrangers aux frontières françaises :

- en tant que **centre-ressources** pour un **soutien direct** et **indirect** et en tant que **qu'observatoire** (droit d'accès permanent en zone d'attente de Roissy, observation des audiences judiciaires et administratives, visites des zones d'attente, missions exploratoires dans les pays de renvoi, défense des migrants et demandeurs d'asile maintenus en zone d'attente, formations et élaboration d'outils à destination des professionnels, suivi des personnes refoulées hors des frontières françaises, contentieux).

- à travers ses **activités d'analyse, de communication et sensibilisation et de plaidoyer** (élaboration et diffusion de rapports d'observation, de documents d'analyse et d'information, travail inter associatif au sein réseau euro-africain Migreurop et de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE), sensibilisation de l'opinion publique et interventions auprès des autorités compétentes).

**Siège : 21 ter Rue Voltaire, 75 011 PARIS**

**Téléphone / Télécopie : 01 43 67 27 52**

**Courriel : [contact@anafe.org](mailto:contact@anafe.org)**

**Site web : [www.anafe.org](http://www.anafe.org)**